

ENGAGEMENTS RECIPROQUES :**Les producteurs s'engagent :**

- à livrer au local, une fois par semaine un panier de légumes, produit de leur exploitation (ce panier correspond globalement à la consommation moyenne de 2 personnes),
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP et au label Nature & Progrès obtenu en 2018.
- à tenir les adhérents informés de l'état des cultures et de la vie de l'exploitation maraîchère
- à encaisser les chèques de paiement selon les modalités du contrat.

L'adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre **au lieu, jour et heures déterminés**, son panier de produits du jardin, **une semaine sur deux**.
- à accepter les aléas de la production dus aux intempéries, à la sécheresse, aux maladies etc.
- à respecter le règlement intérieur de l'AMAP "Les Paniers de la Pierre aux Fées", notamment à participer aux permanences des distributions ou à donner un coup de main aux producteurs, pour des tâches telles que : plantation, récolte, montage ou entretien des serres, désherbage, préparation des paniers, etc. En cas d'impossibilité d'aider aux champs, l'adhérent(e) convient d'une solution alternative avec les producteurs ou le collectif
- à payer à la signature dudit contrat, **l'intégralité** de son abonnement aux paniers selon les modalités choisies.

DROIT A L'IMAGE :

- Les adhérents autorisent la diffusion de photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association à des fins de représentation (site, presse, etc.)
☐ Oui ☐ Non
- Les personnes qui ne désirent pas être sur les photos doivent se mettre en retrait.

Votre aide solidaire vous procurera une connaissance et une prise de conscience des réalités du terrain et permettra d'augmenter la qualité et la quantité des produits. Votre participation aux différents événements organisés par l'AMAP permettra de développer la convivialité au sein de l'association.

Fait en **4 exemplaires** à le

Signature de l'adhérent(e) 1	Signature de l'adhérent(e) 2	Signature du producteur

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

ADHESION A L'ASSOCIATION :

L'association AMAP « Les Paniers de la Pierre aux Fées » a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Cependant, en cas de difficultés dans son application, elle s'attachera à proposer une solution.

Adhésion à l'association 15 €.

Attention : L'ordre du chèque est le suivant « AMAP Les Paniers de la Pierre aux Fées ».

Nous avons un tampon pour le remplir

- 1) **L'adhérent** doit officiellement faire partie de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne " Les Paniers de la Pierre aux fées" en payant sa cotisation pour souscrire un contrat auprès des producteurs.
- 2) **L'adhérent bénévole** intervient sur l'exploitation sous sa propre responsabilité et dégage **les producteurs** de la leur.